



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA CULTURE

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ÉDUCATION
ET DES ENSEIGNEMENTS

Le Directeur général

Affaire suivie par :
Caroline MAUZE, cheffè du DFCI (40 46 28 09)

POLYNÉSIE FRANÇAISE

N° 25143 / MEE / DGEE / DFCI

Pirae, le 11/06/2025

à

**Mesdames et messieurs les inspecteurs de l'éducation nationale chargés des circonscriptions
pédagogiques**

Mesdames et messieurs les chefs d'établissement

Mesdames et messieurs les inspecteurs d'académie - inspecteurs pédagogiques régionaux

Objet : Validation des projets innovants dans le cadre du pacte – Campagne 2025/2026

P. J. :

Lien vers le dossier en ligne pour téléchargement des annexes (annexe n°1 – Modèle-type de présentation de projet et annexe n°2 – Vade-mecum « projets pédagogiques innovants de l'école au lycée ») :

<https://nuage03.apps.education.fr/index.php/s/BFcj08PMqpi5Pfp>

Cette circulaire indique les modalités d'identification, de remontée et de validation des projets innovants ouvrant droit aux missions annualisées de coordination dans le cadre de la campagne de PACTE au titre de l'année 2025/2026.

Elle précise également au travers d'un vade-mecum d'accompagnement, les repères et ressources méthodologiques pour concevoir et mettre en œuvre des projets innovants.

Le pacte donne la possibilité aux équipes de construire des solutions innovantes afin de répondre aux besoins de leurs élèves. Dans cette perspective, les projets proposés peuvent être très divers, dès lors qu'ils visent à améliorer la réussite des élèves dans les trois dimensions suivantes, en lien avec la politique éducative du Pays :

- L'excellence et l'élévation du niveau de tous les élèves : savoirs fondamentaux, évaluations, place des devoirs, apprentissage des langues, etc. ;

- La réduction des inégalités : ouverture culturelle, aide à l'orientation, égalité filles-garçons, prévention du décrochage, etc. ;

- Le bien-être : santé des élèves, climat scolaire, lutte contre les violences et le harcèlement, inclusion de tous les élèves, relation avec les parents, etc.

Les projets doivent intervenir à une échelle prioritairement locale (école/établissement), qui peut être étendue au réseau ou au bassin de formation si la situation locale le justifie.

1- Remontée des projets via la plateforme Colibris

Chaque porteur de projet renseigne obligatoirement le modèle type de présentation de projet (annexe n°1) et le dépose sur la plateforme « Colibris » revêtu obligatoirement de l'avis de leur supérieur hiérarchique, **dans la limite d'un projet par porteur.**

Ce dépôt ne sera possible qu'à partir du 11 août 2025 et ce jusqu'au 28 août 2025, 12h00 date limite de dépôt.

Le lien de dépôt Colibris et le tutoriel seront communiqués sur la page ci-dessous ultérieurement :

<https://www.education.pf/dfci/pacte-cpi/>

A partir du 11 août, date d'ouverture de la campagne, vous devrez suivre cette démarche :

- **Remplir le formulaire de recueil** de données.
- **Déposer la fiche type de présentation** de projet revêtu de l'avis de l'IEN ou du chef d'établissement jusqu'au **28 août 2025 à 12h00, délai de rigueur.**

2- Procédures de validation des projets

Une commission de validation, présidée par le directeur général de la DGEE ou son représentant et constituée d'IA-IPR, d'IEN et de chefs de département se réunit pour examiner les projets et retenir ceux ouvrant droit aux missions annualisées de coordination dans le cadre du pacte.

La commission vérifie en particulier que les propositions s'inscrivent dans une logique d'innovation par rapport aux pratiques pédagogiques de l'établissement ou de l'école et qu'elles prennent place dans un projet pédagogique cohérent au service de la réussite des élèves.

3- Suivi et évaluation

S'agissant des projets retenus, leur suivi et la validation des services faits sera assuré par les établissements et les circonscriptions.

L'évaluation de l'apport des projets fait partie intégrante de la démarche. Il est demandé aux porteurs de traduire leurs projets en objectifs pédagogiques et d'indiquer leurs modalités d'auto-évaluation. Ils indiqueront, lors du dépôt, les objectifs poursuivis par leur projet et les indicateurs quantitatifs ou qualitatifs permettant d'évaluer l'atteinte de ces objectifs. La communication de ces indicateurs est attendue pour le 19 juin 2026 à l'adresse suivante innovation@education.pf

4- Calendrier des opérations

- Dépôt des projets innovants sur Colibris : **du 11 août au 28 août 2025, 12h00.**
- Commission de validation : **semaine du 8 septembre 2025.**
- Communication des projets retenus : à partir du **12 septembre 2025.**
- Evaluation, retour des indicateurs au DFCI : **19 juin 2026.**

5- Conditions relatives au dépôt de projets

- Le dépôt est limité à **un projet par personne.**

Les documents sont téléchargeables à l'adresse suivante :

<https://nuage03.apps.education.fr/index.php/s/BFcjo8PMqpi5Pfp>

Je vous prie de bien vouloir porter ces informations à la connaissance des personnels intéressés.

Pour le Ministre et par délégation

Rainui HUGON



Copies :

MEE 1
DGEE
/DFCI 1